



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	61

Date de convocation

9 novembre 2023

Moyens généraux – Marché de service télécommunication – 2 lots

**N° de la délibération
2023-632**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-1 et R.2124-2 ;

Vu la délibération n°2020-282 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant la fourniture de services de télécommunication pour les besoins de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo;

Considérant que le précédent marché de services de télécommunications prend fin le 5 mars 2024, il convient donc de relancer une procédure permettant de confier ce service à un ou plusieurs prestataires extérieurs.

Considérant qu'il s'agit d'un marché de service

Considérant qu'il est proposé de lancer un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif aux services de télécommunications pour Arche Agglo conformément aux articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-7 à R2162-10 du Code de la commande publique,

Considérant qu'il convient :

- D'allotir de la manière suivante :
 - o Lot n°1 : téléphonie mobile
 - o Lot n°2 : interconnexion des sites, accès internet et téléphonie
- De conclure un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec un minimum et un maximum en valeurs :
 - o Lot 1 : Mini : 25 000 € HT/an - Maxi : 35 000 € HT/an
 - o Lot 2 : Mini : 125 000 € HT/an - Maxi : 150 000 € HT/an
- De prévoir un marché d'une durée de 36 mois renouvelable 1 fois 1an (4 ans maximum) ;

Considérant qu'au regard de la nature des prestations, les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 50 points : valeur technique
- 40 points : prix
- 10 points : Délai

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le principe de cette consultation et les caractéristiques principales du contrat,
- AUTORISE le lancement de la consultation sous forme d'accord cadre mono-attributaire à bons de commande et selon une procédure d'appel d'offres ouvert,
- AUTORISE le président à signer l'accord cadre à bons de commande correspondant ainsi que les avenants et tous documents afférents à la présente délibération,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 novembre 2023.